



RAPPORT D'ACTIVITE ET D'ACTUALITE
COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE
DU 09 SEPTEMBRE 2021

Chères et chers camarades,

Cette Commission exécutive est celle de la rentrée après la période des congés d'été.

J'espère que vous aurez pu en profiter – à la fois pour le repos et, selon vos appétences, avec une météo estivale ! Pour ce qui me concerne, je n'ai pas vu beaucoup le soleil. Force est de constater que nous avons globalement échappé aux effets caniculaires qu'ont subi bien d'autres régions d'Europe et d'Amérique du Nord notamment ! Ce qui ne signifie pas que le réchauffement climatique nous épargnera !

Quant aux congés, ils ont été pour le secrétariat général très allégés ! Nous avons été sollicités et avons considéré nécessaire de nous exprimer et d'agir, de ne pas désertier le terrain syndical durant cette période marquée par l'évolution de la situation sanitaire et les mesures prises par le gouvernement – je parle bien sûr du Passe sanitaire et de la vaccination obligatoire.

Mais, ce ne furent pas non plus, loin s'en faut les seuls sujets sur lesquels nous sommes intervenus, non sans importance du point de vue des salariés, bien qu'ils aient dominé la scène médiatique.

Situation sanitaire

Vous vous souviendrez que nous étions – les confédérations syndicales et les organisations patronales – réunis à l'invitation du Président de la République, à l'Élysée, le 6 juillet dernier. Cette réunion a été marquée, nous vous l'avions indiqué, par le changement net du cours de la situation générale, avec l'arrivée du variant Delta du virus du ou de la Covid19. Rappelez-vous, les jours et quelques semaines précédents, nous étions sur une trajectoire qui semblait être celle d'une sortie de la crise sanitaire. Après avoir échappé à un confinement strict fin janvier, les terrasses des cafés et restaurants avaient été réouvertes en mai, puis début juin l'accès en intérieur était autorisé et enfin, mi-juin, le couvre-feu était levé.

A tel point que si la réunion à l'Élysée était annoncée comme destinée à échanger sur la situation sanitaire et de la reprise de l'activité économique, le gouvernement était revenu avec les dossiers des réformes de l'assurance chômage et des retraites notamment ! J'ai d'ailleurs publiquement ironisé en faisant le constat qu'à peine les signaux de reprises s'annonçaient, à chaque fois on voyait revenir le gouvernement, à grand pas, avec son agenda « réformateur », justifiant les raisons pour FO de rester toujours sur nos gardes !

Mais les deux ou trois jours précédant et suivant cette réunion, comme la réunion elle-même, ont vu la tonalité et les priorités changer.

Ainsi, comme nous vous en avons rendu compte, le premier sujet abordé fut celui de la vaccination obligatoire. On l'oublie et ils se sont ensuite faits discrets, mais, les jours précédents, Laurent Berger



et Geoffroy Roux de Bézieux, dans une tribune commune, s'étaient exprimés en faveur d'une vaccination obligatoire pour les salariés en contact du public.

Lors de cette réunion, nous avons à nouveau dit que nous ne nous considérons pas légitimes ou compétents pour décréter une telle obligation, qui relève des pouvoirs publics comme toutes les prescriptions d'ordre public en matière de santé, y compris les autres vaccins, après consultation des autorités scientifiques et médicales...

Nous sommes demeurés constants – nous tenant au rôle du syndicat, qui est à la fois celui de s'assurer des moyens de protéger la santé et la sécurité des travailleurs et de défendre leur emploi.

Ainsi, sur la vaccination, et face à la survenue du variant Delta, nous avons insisté sur la nécessité de créer les conditions facilitant l'accès au vaccin afin de permettre de se protéger individuellement et collectivement. A cet égard nous avons mis en avant l'information des publics difficiles d'accès, les plus éloignés des centres de vaccination, en situation de précarité et le besoin d'expliquer et de rassurer. Alors que les employeurs freinaient à ce sujet nous avons aussi insisté sur notre revendication que la vaccination puisse être faite sur le temps de travail pour les salariés, et que l'on supprime le jour de carence qui pénalisait les salariés en cas d'arrêt maladie lié aux effets secondaires.

C'est ce positionnement syndical qui nous a amené à contester immédiatement les modalités de la mise en œuvre de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire, quand nous avons refusé de nous rendre à la réunion à laquelle nous conviait la ministre de Travail dès les lendemains de l'allocation du Président de la République, le 12 juillet.

Nous ne nous sommes bien sûr pas contentés de ne pas nous rendre à cette réunion – nous avons été la seule organisation syndicale à agir ainsi – nous en avons signifié les raisons à la Ministre et en avons fait part publiquement : tout en réaffirmant clairement la nécessité que les moyens soient mis en œuvre pour favoriser et accélérer la vaccination, nous avons indiqué que nous ne nous prêterions pas à une concertation conduisant à cautionner la mise en œuvre de décisions annoncées publiquement, de nature coercitive, pouvant aller jusqu'au licenciement de salariés, soulignant en outre les nombreuses questions qu'elles pouvaient poser quant à leur base légale, leur faisabilité et mise en œuvre (qui aura pouvoir de police et sur quels fondements pour la mise en œuvre du passe sanitaire ? quels sont les moyens de contacter, sensibiliser et convaincre les publics les plus éloignés – en situation d'exclusion, de précarité, de pauvreté notamment ?).

De façon cohérente bien sûr, nous nous sommes prononcés contre les articles correspondant du projet de loi lors de son examen par la CNNCEFP, le seul point positif étant que nous avons obtenu que la vaccination pour les salariés soit réalisée sur le temps de travail effectif considéré comme tel.

Nous n'en sommes pas restés là. Certaines UD ont relayé notre position en organisant des expressions et rassemblements en semaine, lors de l'examen du projet de loi au parlement. Nous nous sommes adressés encore au Premier Ministre ainsi qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat, par le biais de leurs Présidents respectifs.

Et nous pouvons dire que nous avons pesé pour que, finalement, dans le cadre du débat parlementaire, soient supprimée la création de ce motif de licenciement qui aurait sinon menacé et frappé les salariés dans le cadre de l'obligation vaccinale ou du passe sanitaire, ce qui a conduit le Conseil constitutionnel à annuler la disposition relative à la rupture du contrat de travail en cas de CDD ou d'intérim.

Certes, nous l'avons dit, se trouver en suspension de contrat de travail demeure une sanction lourde, mais cette disposition est tout aussi bancale pour l'entreprise, dans la plupart des cas, ce qui a conduit certains de nos syndicats à pouvoir agir afin d'obtenir de mettre en place des dispositions évitant les difficultés pour les salariés.



Notre fédération de la santé et des services publics est, elle-même, intervenue en ce sens au niveau du ministère de la Santé.

Certains de nos camarades ont pris part aux manifestations les samedis, contestant les modalités du passe sanitaire et de l'obligation vaccinale, voire même le passe sanitaire et l'obligation vaccinale elle-même, à titre citoyen et, parfois syndical, quand on ne leur a pas signifié que les banderoles syndicales n'étaient pas les bienvenues.

La participation aux manifestations du samedi a pu être nourrie de la part de salariés et adhérents FO notamment par la volonté d'exprimer un mécontentement plus large. D'autant plus – et nous l'avons contesté également dès l'origine – que le gouvernement ajoutait au même moment les annonces relatives à sa volonté d'imposer la réforme de l'assurance chômage ainsi que celle des retraites le moment venu, sujets dont nous rappelons dans notre adresse à la ministre du Travail qu'ils étaient à la fois plus controversés et sans lien avec l'urgence sanitaire.

Sans nous taire – nous sommes bien sûr restés sur un positionnement syndical, de raison, libre et indépendant au sens bien sûr de la représentation de ce qui caractérise la situation de salariés. Cela nous a valu de nombreuses sollicitations de journaux, radio et télévisions – sans doute parce que nous étions seuls (nous n'avons entendu ni la CFDT ni la CGT...). Nous avons considéré nécessaire d'être sans ambiguïté sur la vaccination. Au demeurant, des obligations vaccinales plus ou moins larges existent déjà. Je rappelle d'ailleurs qu'un enjeu, initialement, était l'insuffisance de doses, quand nous appelions à ce que les salariés au contact du public puissent se faire vacciner au plus vite – ce que nous demandaient certains de nos syndicats – notamment par exemple les agents des cantines scolaires, comme nous avons milité auparavant pour la mise à dispositions de moyens de protection (masques, gel, parois pour les caissières, respect d'organisation de travail assurant les gestes barrières...).

Et encore aujourd'hui, celui de la mise à dispositions massive de la vaccination pour les populations des pays en voie de développement. Nous avons ainsi été sollicités – appelés au secours devrais-je dire – par la fédération de la santé de l'UGTT en Tunisie, afin d'appuyer son appel à ce que les moyens de faire face à la pandémie, en particulier la vaccination – soient déployés en urgence à travers l'aide de pays comme la France. Nous avons bien sûr appuyé leur appel auprès des autorités compétentes.

Force est de constater que certains commentaires dont nous avons – dont j'ai – fait l'objet, de façon anonyme sur les réseaux sociaux, peu amènes comme je l'ai indiqué dans l'interview donnée dans l'Opinion, mettaient en cause, sous couvert de défense de la liberté, en réalité le bien-fondé de la vaccination !

A ce sujet, dans le message que nous avons adressés à la Fédération nationale de la libre pensée, à l'occasion de son congrès cet été, nous avons souligné que la vigilance et le combat pour la liberté prennent aujourd'hui une autre dimension, notamment avec la survenue des réseaux sociaux sur lesquels peut circuler le juste, mais aussi et souvent le faux qui s'autoalimente aisément. Cette dimension est celle de la sémantique républicaine, afin de contrer que la liberté soit invoquée et détournée à rebours de la philosophie et de la raison des Lumières.

A ce propos aussi, dès nos premières interventions à la suite de l'allocution du Président de la République comme auprès du parlement, nous avons insisté sur notre attention à ce que soient préservées les libertés syndicales. Cela nous amenés à réagir immédiatement dénonçant les propos du ministre de la Santé, en lien avec la mise en œuvre de l'obligation vaccinale, laissant entendre une mise en cause du droit de grève.

Nous en avons profité pour rappeler la récente résolution du CCN affirmant que FO n'hésiterait pas à y faire appel au niveau interprofessionnel pour défendre les droits des salariés.



Assurance chômage, retraite et 5 octobre

Vous vous souvenez que, lors de notre réunion de la CE le 24 juin, nous avons débattu de la réunion intersyndicale qui se tenait le lendemain. Je vous rappelle que cette réunion avait été conviée à notre initiative, au niveau des confédérations. La CFDT et la CFTC ont fait défaut, et y ont été invitées ensuite la FSU, Solidaires, l'UNEF et les syndicats lycéens. Le communiqué sur lequel nous nous sommes alors accordés, préparé par nous, reprenait de façon très fidèle les termes de nos positions et de notre résolution de CCN, jusque dans certains de nos slogans : « un vrai travail avec un vrai salaire » et le « quoi qu'il en coûte » ne doit pas devenir un « quoi qu'il en coûte aux salariés ».

Ce communiqué a été publié le 1^{er} juillet. Si la CGT avait déjà évoqué la date d'une journée d'action au 5 octobre, nous avons milité pour que l'on s'y tienne, conformément à nos débats, à l'expression des revendications d'actualité, sur les questions de retraites, assurance chômage, service public, emplois et salaires, et à l'invitation à organiser assemblées générales et réunions syndicales afin de préparer la mobilisation.

Comme nous en avons alors convenu, nous nous sommes revus le 30 août, à la veille des réunions bilatérales avec le Premier ministre, qui ont été annoncées fin août.

Accord a alors été pris d'en appeler à une mobilisation interprofessionnelle, sous la forme d'un appel à la grève et manifestations, le 5 octobre.

Comme je l'ai expliqué publiquement, notamment à l'occasion des réunions à Matignon, lorsque nous faisons le constat que nos arguments ne suffisent pas à se faire entendre, a fortiori quand pourtant l'ensemble des confédérations expriment les mêmes positions – contre la réforme de l'assurance chômage ou le retour de celle des retraites – nous n'avons d'autre choix que d'en faire appel à la mobilisation la plus large des salariés.

Mais, à nouveau, seules les organisations signataires du communiqué du 1^{er} juillet, sont à l'appel au 5 octobre. La CFDT et la CFTC n'ont pas répondu à l'invitation à la réunion, et la CFE – CGC s'en tient aux tweets de son président !

Nous ne sommes pas plus surpris. Il nous revient cependant de réussir le 5 octobre et de faire en sorte que, d'ici là et le jour même, FO, nos syndicats, soient mobilisés, présents et visibles à la hauteur de ce que nous voulons exprimer.

J'ai refusé de répondre à celles et ceux qui voudraient nous faire entrer dans une comparaison avec les manifestations du samedi. Nous n'y couperons sans doute pas de la part des médias. J'ai toujours expliqué que le syndicat, ce n'est pas seulement la manif de « rentrée sociale » qui reviendrait chaque fin d'été. J'essaie de faire passer le message, ne l'oublions pas nous même : le syndicat, la confédération Force Ouvrière, c'est plus de 20 000 implantations, ses militants, délégués, adhérents, dans les entreprises, administrations au quotidien. Au total, ne serait-ce que pour FO, plus que le nombre de manifestants recensés les samedis.

Nous entrons aussi dans une période qui, de plus en plus, sera dominée par l'élection présidentielle. J'ai d'ailleurs dit, sur le sujet d'une concertation éventuelle sur les retraites, que nous n'allions pas nous inscrire dans la préparation de la campagne présidentielle de l'actuel Président ou de tout autre – il n'est d'ailleurs pas le seul à parler retraites dans cette perspective ! Depuis Laurent Berger a repris la formule, comme Philippe Martinez a repris l'image que j'avais utilisée à plusieurs reprises que le gouvernement nous trouverait sur le chemin si revenait la réforme des retraites. Nous ne demanderons pas de droits d'auteur mais c'est le signe que nous avons largement occupé le terrain de l'expression syndicale.

Et encore ces jours derniers, hier soir sur plusieurs radios, nous avons été sollicités pour réagir au débat qui a ressurgi sur le sujet du retour des retraites et de l'assurance chômage. Je vous renvoie aux



expressions publiées notamment sur nos supports de communication. Nous ne sommes pas dupes et mettons en garde : quelle que soit la façon de présenter une réforme des retraites – même dite partielle – l’objectif du gouvernement, et d’autres désormais, est bien de reculer l’âge de départ !

Nous avons aussi considéré nécessaire – c’est le sens de la formule que nous avons utilisée sur le « quoi qu’il en coûte », de mettre en garde contre le retour demain – post élections – aux politiques de rigueur et d’austérité pesant sur les services publics, remettant l’accent sur la situation à l’hôpital, la nécessité d’un investissement massif pour l’instruction publique, sans oublier de rappeler notre contestation et mobilisation contre les restructurations et fermetures de services de proximité (finances, postes, ... notamment).

Salaires et emplois

Que ce soit à l’Elysée, à Matignon – notamment lors d’une réunion en juillet sur le suivi du plan de relance ou encore ce 1^{er} septembre quand nous avons rencontré le Premier ministre et publiquement, nous n’avons eu de cesse de mettre en avant la question des salaires et de leur augmentation.

En premier lieu comme facteur de pouvoir d’achat immédiat des salariés. Les chiffres montrent une augmentation des prix, notamment des dépenses contraintes qui pénalisent plus les bas salaires et revenus, sans oublier les pensions de retraites. Le coût de l’énergie (gaz, électricité, essence), de l’alimentation, des produits manufacturés dus aussi aux aléas d’approvisionnement en composants et matières premières augmentent de manière sensible. A tel point que l’indice de référence utilisé pour le calcul de l’évolution réglementaire du SMIC pourrait bientôt atteindre les 2% conduisant à anticiper l’augmentation du SMIC. Ce qui m’a fait dire au gouvernement qu’il pourrait ne pas attendre et décider dès maintenant d’agir sur le SMIC !

A cette difficulté s’ajoute celle de ceux qui ont subi ou subissent de l’activité partielle, dont le taux d’indemnisation, hors APLD, a, qui plus est, été réduit passant de 70% à 60% au 1^{er} juillet, malgré notre opposition. Comme j’ai eu à le corriger « quand on dit que les salariés ont bénéficié de l’activité partielle », si, certes cela a sans aucun doute évité nombre de licenciements dans l’immédiat, il n’en demeure pas moins que les salariés concernés n’ont, dans leur grande majorité, pas été indemnisés à hauteur de leur rémunération, mais ont perdu du pouvoir d’achat. Ceux qui en ont bénéficié à 100% sont les entreprises et les taux de marge. Comment ne pas voir une corrélation avec l’envolée des profits et de l’indice du CAC40 et des dividendes versés aux actionnaires ?

Outre que cela renvoie à la question de la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, qui ont favorisé l’augmentation des taux de marge dans un contexte de baisse de la valeur ajoutée due à la baisse d’activité, augmenter les salaires, c’est réduire d’autant la part des richesses qui s’évapore dans la finance et la spéculation. Et, par voie de conséquence, participe à ce que j’ai appelé le pouvoir d’achat de la protection sociale collective soit par la cotisation sociale soit par la CSG ou la TVA qui pèsent massivement sur les salariés.

Bien sûr, au titre des salaires nous avons constamment répété notre revendication d’une attention nécessaire sur les emplois et métiers confinés – scotchés – au SMIC, à temps partiel, trop souvent en contrats précaires, sans perspective d’évolution. Dès l’été dernier nous appelions à ce que la revalorisation de ces emplois et métiers, notamment ceux de la deuxième ligne, soient placée au cœur du plan de relance. Comme c’est FO qui avait amené la question des métiers dits en tension, auxquels, avec la crise, se sont ajoutées des difficultés de recrutement supplémentaires dont nul ne peut plus ignorer la part venant des conditions de salaires, de travail et de nature des emplois. Au point que l’on a pu entendre le ministre de l’Economie et même le Medef admettre qu’il y avait un sujet.



Nous l'avons dit au Premier ministre : il faut passer des paroles aux actes. Je l'ai déjà dit concernant le SMIC, mais nous avons ajouté l'indice de rémunération des fonctionnaires. Mais également peser pour dynamiser les négociations de salaires dans les branches... et, là aussi, le 5 octobre doit être un moment fort pour se faire entendre !

Cela étant, quand le Ministre de l'économie invite les entreprises à faire un effort sur les salaires, ce qu'il avait déjà dit en janvier 2020... sans effet notable ! nous avons souligné l'inflexion du discours qui, depuis trop longtemps, est celui opposant salaire à emploi, auquel nous avons opposé la formule « le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi ».

Si les derniers chiffres de Pôle emploi montrent une baisse en juillet du nombre de demandeurs d'emplois en catégorie A, nous avons alerté sur le fait que cela peut être un effet conjoncturel lié à une augmentation, dans une moindre proportion cependant, de la catégorie C et parallèlement de la catégorie D liée elle aux dispositifs financés de la formation.

C'est pourquoi nous appuyons bien sûr la nécessité d'agir sur l'emploi des jeunes à long terme – en pensant qualité des emplois et perspectives d'évolution – ainsi que sur le chômage de longue durée – qui pâtit, sans doute, d'un effet de vase communicant, l'embauche de jeunes étant aidée par l'Etat au détriment peut-être du retour à l'emploi des moins jeunes.

Comme nous l'avons expliqué au sortir de la réunion à Matignon, puisque le gouvernement affiche vouloir travailler sur ces questions de l'emploi ainsi que sur l'amélioration de l'emploi des seniors, c'est selon nous une raison de plus pour laisser de côté la réforme des retraites, tant nous expliquons que le sujet des retraites est avant tout celui de l'emploi. Ce qui vaut aussi pour l'assurance chômage.

Négociation collective

Au sujet de l'emploi, les discussions sur un éventuel accord sur la **formation professionnelle** sont toujours en cours contrairement à ce que dit la presse.

N'étant pas satisfait de la rédaction proposée par le patronat, nous faisons une contreproposition qui aille vers un accord cadre, renvoyant à des négociations sur différents thèmes tels que : le financement, le pilotage national, l'alternance, le CPF... Il s'agit d'isler chacun des sujets afin d'éviter de se trouver dans une logique donnant donnant.

Si le texte n'est pas modifié dans ce sens nous ne le signerons pas car il n'apporte pas pour l'instant de droits nouveaux pour les salariés (les discussions étant renvoyées à plus tard).

J'insiste : il s'agit pour nous de garder la main autant que possible en paritaire sur la formation professionnelle et ses orientations. On a, pour l'heure, freiné, sinon définitivement bloqué les velléités de la ministre du travail de nous mettre devant le fait accompli.

Comme nous vous en avons informés, nous avons signé l'avenant prolongeant le **Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)**. Il arrivait à terme le 30 juin et il fallait sécuriser le calcul du salaire journalier de référence contenu dans la convention du 14 avril 2017 (qui ne prend en compte que les jours travaillés pour le calcul de l'allocation de retour à l'emploi) quand la réforme de l'assurance chômage que le gouvernement veut imposer revient sur cette disposition.

Au titre de l'agenda paritaire autonome entre les organisations patronales et les confédérations syndicales, les discussions ont peu évolué sur le sujet du **paritarisme**. Les choses vont mieux, pour l'heure, sur la **justice prud'homale** où l'on a échangé récemment sur l'amélioration des moyens de la formation des conseillers.



A l'opposé, nous avons refusé de signer l'avenant à l'accord national interprofessionnel de 2019 relatif à l'Agirc-Arrco. FO a fait plusieurs propositions destinées à répondre au déficit de recettes dû à la crise Covid, sans pénaliser le pouvoir d'achat des retraites complémentaires tel que nous en avons convenu dans l'ANI de 2019. C'était la condition qui nous avait amené à signer cet ANI. Malheureusement nous n'avons pas été suivis par la CFDT, rejointe par la CFTC qui ont renvoyé la possibilité au Conseil d'administration de soustraire 0,5 point à l'indexation des pensions sur l'inflation. Il va de soi que nous tiendrons la même position au sein du Conseil d'administration.

Sur ce sujet comme sur les autres, nous vous avons fait suivre les circulaires détaillées.

Développement

Cela m'amène à notre démarche et politique de développement dont il faut faire une priorité de tous les instants. La nouvelle pesée de la représentativité électorale des organisations syndicales, amène en effet la CFDT à un peu plus de 30%, en pesée relative (ramenée aux seules organisations représentatives au niveau interpro). Autrement dit, elle peut négocier et signer seule ! sachant que le recours à l'opposition est plus ou moins délicat selon les sujets et les contextes.

Que ce soit au regard de la négociation collective et de la pratique contractuelle, comme plus largement de notre capacité à peser dans le rapport de force, nous devons impérativement mettre l'accent sur le développement de nos adhésions, de nos implantations et de nos résultats aux élections professionnelles. Nous œuvrons dans l'immédiat au rétablissement au plus vite de l'outil Artique. C'est une priorité confiée au secteur développement. Afin de mobiliser plus largement nos structures, nous avons le projet de renouveler l'expérience de janvier 2018, en organisant une journée des assises FO du développement début 2022. Nous devrions pouvoir comme convenu vous faire part des progrès réalisés avec le développement d'application liées à e-FO portant sur l'adhésion, la gestion des adhérents et des cotisations par les syndicats, la mise à disposition d'outils dédiés.

Un mot bien sûr sur la formation des militants. Nous avons fait un point avec l'ensemble des animateurs. Nous mettons tout en œuvre pour assurer au mieux, malgré toujours cette incertitude et ces difficultés liées à la situation sanitaire. Je m'y suis engagé auprès d'eux et du CFMS : il nous faut attirer l'attention de nos UD, Fédérations, syndicats, sur la nécessité de respecter le protocole sanitaire qui s'impose à nous, parce qu'il engage notre responsabilité. Ces questions sont parfois source de tensions, d'incompréhensions malheureuses. Il faut les éviter absolument, éviter de mettre les animateurs, les stagiaires, nos responsables en difficulté.

Enfin, plus largement je ne peux qu'inviter à la sagesse... éviter de nourrir des conflits individuels. J'ai eu à gérer un moment difficile à plusieurs reprises quand Mediapart nous a sollicité sur la situation au sein de l'UD 29, et que dans la foulée, sans que j'en sois prévenu, un journaliste lors d'une interview en direct sur Europe 1 m'a interrogé sur le sujet laissant entendre qu'au sein de FO, lorsque l'on faisait état de situations d'agressions sexuelles, on était licencié... c'était la tonalité de l'article de Mediapart. Nous avons toujours pris le parti de répondre, en ramenant aux faits mais cela n'est jamais agréable et rarement positif, même quand on est droit et sincère !

Une bonne nouvelle, notre projet d'une pièce de théâtre consacrée à Léon Jouhaux se concrétise. L'objectif est l'automne 2022.

Je ne peux pas ne pas évoquer rapidement la situation internationale. Elle est dominée par la situation en Afghanistan. Avec la CSI nous avons œuvré afin de d'aider à protéger et faire sortir les syndicalistes menacés. Nous avons sollicité directement l'exécutif quant à la situation de militants, journalites, artistes, femmes et hommes.



Nous avons appris le décès subit du Président de l’AFL CIO, Richard Trumka, que je connaissais très bien. Il avait une voix qui portait haut et fort en défense des travailleurs dans les instances internationales. L’AFL CIO a désigné une militante, Liz Schuller comme Présidente.

Nous avons aussi appris et vous avons informés du décès de Hubert Bouchet qui fut une figure militante et le restera de l’Union des cadres et ingénieurs FO.

Nous avons appris aussi la terrible nouvelle de la maladie qui emporte Didier Pirot.

